



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2014
Français
Original : français

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 juin 2014, à 15 heures

Président : M. Morejón. (Équateur)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 17 juin 2013 concernant Porto Rico (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-56069X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 20.

Décision du Comité spécial en date du 17 juin 2013 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires (suite) (A/AC.109/2014/L.6 et A/AC.109/2014/L.13)

Audition des pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** précise que selon la pratique établie du Comité, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table des pétitionnaires et se retireront après avoir fait leur déclaration.

2. **M. Ortiz Vélez** (Frente Autonomista) est d'avis que l'audition annuelle des pétitionnaires concernant Porto Rico est devenue un pèlerinage inutile puisque les résolutions du Comité ne se traduisent jamais en actions concrètes. Pendant que l'ONU fait fi de la question, Porto Rico demeure économiquement dépendant et politiquement marginalisé. Le Gouvernement des États-Unis attribue le problème au fait que Porto Rico ne tire pas profit de tous les programmes fédéraux disponibles, laissant entendre que la solution est de l'asservir encore davantage au plan économique. Porto Rico devrait au contraire aspirer à une association non coloniale avec les États-Unis d'Amérique, fondée sur le droit international, la souveraineté du peuple portoricain et la reconnaissance de son identité nationale latino-américaine et caribéenne. Il est temps que le peuple américain indique clairement à quelles conditions il serait prêt à accorder à Porto Rico le statut d'État ou l'indépendance. Pour sa part, il ne croit ni à l'assimilation ni à l'indépendance, mais la situation actuelle est insoutenable et l'absence de consensus entre les Portoricains ne peut plus être invoquée comme une excuse à l'inaction. La communauté internationale devrait exiger la libération du prisonnier politique Oscar López Rivera et la question de Porto Rico devrait être renvoyée à l'Assemblée générale en séance plénière.

3. **M. Pagán** (Generación 51) signale que Porto Rico est une colonie depuis cinq siècles. Le 6 novembre 2012, le peuple portoricain a rejeté massivement le statut d'État libre associé et a choisi le statut d'État comme seul moyen de mettre fin à la colonisation. Toutefois, les autorités fédérales et locales n'ont pas encore donné suite au référendum. Cette situation soulève un certain nombre de questions. Par exemple, dans quelle mesure la situation est-elle analogue à celle de l'Afrique du Sud au temps de

l'apartheid? Justifie-t-elle une réévaluation de la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, qui a considéré que les États-Unis d'Amérique devaient cesser la communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne Porto Rico? De quelle manière la Commission pense-t-elle que le résultat du référendum pourrait être appliqué? Compte tenu de son mandat, le Comité est-il moralement ou légalement justifié à attendre que d'autres agissent?

4. Il invite instamment le Comité à tenir son séminaire régional à Porto Rico en 2015 et à se rendre dans le territoire, à inscrire dans son projet de résolution une référence au résultat du référendum privilégiant un statut d'État et à examiner les conclusions de la Commission portoricaine des droits civils déplorant l'inaction à la suite du référendum.

5. **M^{me} Guillén** (Igualdad) fait observer que les Portoricains, bien qu'étant citoyens des États-Unis depuis 1917, ne bénéficient pas encore de droits égaux, d'avantages, de possibilités ou de représentation. Lors du dernier référendum, 54 % des électeurs ont rejeté le statut colonial actuel du territoire et 61 % se sont prononcés en faveur du statut d'État. Le Commissaire résident de Porto Rico a récemment présenté un projet de loi au Congrès qui avait pour but d'entamer le processus d'admission de Porto Rico en tant qu'État selon des conditions devant être acceptées par la population de Porto Rico. Le Sénat est actuellement saisi d'un projet similaire et le Président des États-Unis a alloué 2,5 millions de dollars des États-Unis à Porto Rico pour faire mieux connaître et définir les options qui lui étaient offertes. Ces mesures doivent faire l'objet d'un suivi afin de dissiper le climat d'incertitude qui règne actuellement.

6. Le rôle du Comité est d'accélérer l'indépendance des territoires non autonomes, mais le peuple portoricain n'a jamais demandé l'indépendance. Le statut de Porto Rico est une question nationale sur laquelle l'ONU n'a aucune autorité. Le peuple portoricain ayant exprimé sans équivoque son aspiration à un statut d'État, le Comité devrait demander au Président et au Congrès des États-Unis d'acquiescer à sa demande légitime.

7. **M. Román** (Citizens Movement for Statehood) souligne que, depuis 1917, les Portoricains sont considérés comme des citoyens des États-Unis dans toutes les conventions et organisations internationales,

y compris l'Organisation des Nations Unies. En 1967, 96 % des Portoricains ont choisi de conserver le statut d'État associé des États-Unis d'Amérique et cette tendance s'est maintenue depuis. Lors du référendum du 6 novembre 2012, ils ont choisi un statut d'État à part entière. La communauté internationale devrait respecter ce verdict qui ne peut être contrecarré par une petite minorité. D'autre part, considérant que le Gouvernement portoricain a jusqu'ici entravé le processus d'intégration, le Comité devrait reconnaître la nature antidémocratique de la situation actuelle et faire en sorte que la volonté du peuple s'impose clairement et objectivement.

8. **M. Koppel** (Socialist Workers Party) souligne que le récent défilé annuel des Portoricains à New York, rendant hommage à Oscar López Rivera, témoigne d'un plus grand appui à cette lutte. Son parti a célébré la libération de René et Fernando González et demande la libération des trois autres révolutionnaires cubains qui ont été victimes d'une machination montée par Washington. L'indépendance vis-à-vis des États-Unis est une nécessité pour le peuple de la nation latino-américaine de Porto Rico, mais elle est également dans l'intérêt de la plupart des citoyens américains. Les Portoricains et la classe laborieuse aux États-Unis ont des intérêts et des ennemis communs, c'est-à-dire le Gouvernement des États-Unis et la classe capitaliste dirigeante qu'il défend. Les travailleurs aux États-Unis ont assumé le plus gros de la crise économique capitaliste, notamment un chômage persistant et des efforts inlassables déployés pour faire baisser les salaires et les conditions de vie. Les cinq millions de Portoricains qui vivent aux États-Unis font face à une discrimination systématique.

9. Les tentatives visant à tirer davantage de profits des travailleurs ont été accompagnées d'efforts pour restreindre les droits constitutionnels, notamment l'espionnage généralisé des activités politiques et des luttes syndicales. L'appui de travailleurs luttant pour leurs droits aux États-Unis pourrait aider Porto Rico dans sa lutte pour l'indépendance. Contrairement à ce que prétendent les dirigeants capitalistes, le peuple portoricain ne dépend pas des États-Unis pour sa survie. La révolution cubaine est la preuve que lorsque les travailleurs et les agriculteurs ont saisi le pouvoir des mains de la minorité capitaliste, ils ont pu gagner une indépendance réelle et réorganiser la société dans l'intérêt de la vaste majorité.

10. **M. Muller Vásquez** (Frente Socialista de Puerto Rico) déclare que son organisation se présente une fois de plus devant le Comité pour demander la reconnaissance du droit des Portoricains à l'autodétermination et à l'indépendance. Le régime impérialiste des États-Unis poursuit une politique de génocide en exterminant graduellement la nationalité portoricaine. Les armes, les munitions et les drogues passant par les ports contrôlés par des responsables américains ont encouragé le trafic des stupéfiants et la violence par les armes sur l'île. Depuis le début des années 2000, plus de 10 000 jeunes Portoricains ont été tués par balles. Deux fois plus de terres que dans toute autre région sous le contrôle des États-Unis sont utilisées pour tester des semences génétiquement modifiées.

11. Le Bureau d'enquête fédéral considère les indépendantistes comme des terroristes opérant à l'échelle nationale et ces personnes sont arrêtées et tuées. Les prisonniers politiques n'ont pas été déclarés coupables de crimes réels et ont été emprisonnés pour avoir lutté contre un droit reconnu par le droit international, c'est-à-dire le droit à la souveraineté. L'orateur demande au Comité d'organiser une visite des Nations Unies pour entendre de première main le témoignage d'Oscar López Rivera.

12. Les Portoricains revendiquent leur droit en tant que peuple au transfert immédiat de tous les pouvoirs politiques d'un État libre et souverain, une compensation pour 116 ans d'exploitation, la démilitarisation intégrale de leur territoire national et la libération immédiate de tous les indépendantistes. Sans ces conditions préalables, tout référendum organisé sur un territoire qui a été envahi militairement n'est que de la pure propagande comme celle des nazis. La question de Porto Rico doit être renvoyée à l'Assemblée générale en séance plénière. En n'intervenant pas, la communauté internationale se rend complice de l'annihilation de la nation portoricaine.

13. **M^{me} Guzmán** (Movimiento Unión Soberanista) souligne que le statut d'État libre associé n'est en fait qu'une colonie déguisée utilisée à l'avantage exclusif des États-Unis, sapant tout espoir de développement politique, social et économique. Il est vrai que, lors du référendum du 6 novembre 2012, un grand nombre de personnes ont honteusement voté pour le statut d'État fédéré, illustration parfaite du colonialisme. Mais si

l'on tient compte des 400 000 bulletins blancs, le pourcentage serait plutôt de 45 % et non de 61 %.

14. La situation coloniale du pays a poussé des milliers de Portoricains à émigrer. Environ 46 % de la population vit dans la pauvreté et 14 % sont au chômage. Des milliers de jeunes ont été leurrés en s'enrôlant dans l'armée des États-Unis pour combattre dans des guerres étrangères. La Marine des États-Unis a bombardé avec acharnement l'île de Vieques et n'a toujours pas enlevé les déchets toxiques. Avec la pleine connaissance des autorités fédérales, Porto Rico est devenu un point de transit pour le commerce illicite des stupéfiants, qui a coûté la vie à des milliers de personnes.

15. Porto Rico est soumis à une réglementation coûteuse et inefficace en matière de transport. Son secteur commercial a été anéanti par les chaînes de magasins américaines, entraînant un effondrement économique. Le FBI a persécuté et tué plusieurs militants de l'indépendance et maintient en détention Oscar López Rivera. Elle demande donc au Comité de réaffirmer le droit du peuple portoricain à l'autodétermination conformément à la Déclaration adoptée lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), tenu à La Havane le 14 janvier 2014, et la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

16. **M. Meléndez Ortiz** (League of United Latin American Citizens) souligne que certains États membres du Comité, qui sont également membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, ont pris l'initiative de demander l'indépendance de Porto Rico. Ils abordent la question comme s'il s'agissait d'une fonction de leurs relations avec les États-Unis d'Amérique ou une question d'identité culturelle. Cette intervention est une ingérence injustifiée dans l'autodétermination de Porto Rico, dont les habitants sont des citoyens américains de naissance et n'ont jamais demandé l'indépendance.

17. En 1952, le peuple portoricain a choisi de devenir une entité politique au sein du Gouvernement fédéral. Par référendum, le 6 novembre 2012, il a confirmé sa volonté de rester associé aux États-Unis d'Amérique, tout en approuvant massivement l'option du statut d'État à part entière. Tant que ce résultat ne sera pas concrétisé, le Comité devrait inscrire Porto Rico sur sa liste des territoires non autonomes. Il devrait cependant

s'abstenir de demander l'indépendance de Porto Rico. Si les États membres de l'Alliance souhaitent défendre l'autodétermination et la démocratie directe, ils doivent respecter le verdict du scrutin.

18. **M^{me} Ora Bannan**, parlant en sa qualité d'avocate des droits de l'homme et représentant plusieurs résidents de Vieques dans une pétition présentée à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, déclare que l'occupation par le Gouvernement des États-Unis des îles de Vieques et de Culebra a entraîné le déplacement de milliers de familles. Pendant 60 ans, il y a effectué des bombardements et des attaques au moyen d'armes chimiques. La population de Vieques connaît des taux anormalement élevés de cancer et d'autres maladies graves et l'environnement a été contaminé par des substances comme l'agent orange, le phosphore blanc, l'uranium appauvri, le napalm, le mercure, le cuivre et le plomb. Le Gouvernement doit divulguer tous ces contaminants et reconnaître le préjudice causé, au lieu de jeter le blâme sur un type de poisson local ou les teintures capillaires. Le nettoyage de Vieques n'a pas éliminé les déchets chimiques et les balles perdues. La Marine a procédé à des explosions à l'air libre et aurait brûlé toute forme de végétation afin de pouvoir localiser les munitions non explosées. Ces méthodes ont causé encore plus de dommages à l'environnement et à la santé des résidents, qui doivent désormais se rendre sur le continent pour obtenir les services de santé les plus élémentaires. L'industrie de la pêche de l'île a été gravement perturbée.

19. L'expropriation de Vieques est le résultat direct du statut colonial de Porto Rico. Les résidents n'ont jamais été consultés et n'ont aucun recours légal ou administratif. Elle exhorte la Commission à condamner les graves violations des droits de l'homme perpétrées par le Gouvernement des États-Unis contre la population de Vieques.

20. **M. Muñiz** (High School Republicans of Puerto Rico) déclare que son organisation appuie la décolonisation de Porto Rico et son intégration en tant que 51^e État des États-Unis d'Amérique. Porto Rico est devenu un commonwealth insulaire des États-Unis en 1950, mais son statut n'en demeure pas moins celui d'une colonie, ce qui veut dire que le Congrès des États-Unis a le droit de le céder unilatéralement à un autre pays. Contrairement à ce qui a été déclaré dans la résolution 748 (VII) de l'Assemblée générale au sujet de la cessation de la communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la

Charte concernant Porto Rico, la Constitution de 1952 ne constitue pas un accord d'association politique entre les États-Unis et Porto Rico et a investi le territoire d'attributs de souveraineté politique.

21. Par référendum, le 6 novembre 2012, les Portoricains ont voté pour un statut d'État. À ce titre, Porto Rico conserverait sa langue et serait représenté au Gouvernement fédéral par cinq membres du Congrès et deux sénateurs et ne partagerait que la monnaie, la défense et la citoyenneté. Les principes de la souveraineté n'étant pas encore adoptés à Porto Rico, l'Assemblée générale devrait annuler sa résolution 748 (VIII) et adopter une résolution demandant la tenue d'un référendum à Porto Rico pour ratifier l'incorporation du territoire comme État des États-Unis d'Amérique.

22. **M^{me} López** (New York Coordinator, Free Oscar López Rivera) signale que la diaspora portoricaine était victime de discrimination raciale, de brutalité policière et de conditions de vie et de travail déplorables. En tant que colonie interne aux États-Unis, elle s'est battue pour l'égalité économique et sociale. Oscar Lopez Rivera a grandi dans ce contexte. Son emprisonnement montre que la relation entre les États-Unis et Porto Rico en est une de maître et d'esclave.

23. Lisant une déclaration d'Oscar López Rivera, l'oratrice répond, à ceux qui considèrent que Porto Rico est trop petit et trop pauvre pour être viable, que des pays plus petits ont développé une force économique considérable alors que des pays dotés d'énormes ressources naturelles n'y sont pas parvenus. Plus important, Porto Rico est riche en ressources humaines. Son peuple a l'expérience, la connaissance et la volonté de créer une nation indépendante et autosuffisante et un bastion de la démocratie, de l'égalité, de la paix, de la liberté et du multiculturalisme. Ceux qui ont osé contester le système en place ont été exilés, persécutés, emprisonnés et même tués. De jeunes esprits précieux ont été perdus par le commerce des stupéfiants et la fuite des cerveaux. Washington et Wall Street ont créé des structures pour administrer Porto Rico comme une colonie dans leur propre intérêt, accélérant ainsi la migration de masse et la stagnation économique. Les administrations successives de Porto Rico n'ont pas été à même de créer une économie solide. Elles ont, au contraire, accumulé une dette et engendré la corruption et le népotisme. Toutefois, les conditions sont maintenant réunies pour former un front uni vers la

décolonisation de Porto Rico qui favorisera sa croissance économique en tant que nation souveraine où la qualité de vie supplante le consumérisme.

24. **M. Rolón** (Puerto Rico No Se Vende) souligne que la communauté internationale n'a pas réussi à freiner le colonialisme et les violations des droits de l'homme commises par les États-Unis d'Amérique. Porto Rico n'a pas été autorisé à participer à l'adoption des résolutions du Comité au sujet de son statut. Bien que ces résolutions appellent sa décolonisation, Porto Rico n'a pas été inscrit sur la liste des territoires non autonomes. Malgré la tentative de génocide contre le peuple portoricain, la mise en œuvre de la résolution 1514 (XV) s'est fait attendre, certains États ayant le pouvoir de violer les droits de l'homme et d'ignorer le droit international quand cela les arrange.

25. Les Portoricains n'ont pas réussi à aplanir leurs divergences au sujet de la création d'une assemblée constituante sur le statut de Porto Rico, qui serait pourtant le moyen le plus efficace de combattre l'impérialisme. Plusieurs n'ont tout simplement pas réalisé qu'ils étaient des citoyens de seconde zone des États-Unis. En même temps, lors du référendum de 2012, 44,9 % des électeurs ont voté pour le statut d'État, alors que 55,4 % ont choisi d'autres options. Le peuple portoricain doit s'unir, s'organiser et œuvrer en faveur de l'indépendance et de la liberté de Porto Rico et du monde.

26. **M. Umpierre Mellado** (Acción Soberanista) est persuadé qu'un visiteur aurait tôt fait de comprendre que le Gouvernement des États-Unis règne sur tous les aspects de la vie à Porto Rico. L'entrée est contrôlée par le Customs and Border Protection des États-Unis. La pollution environnementale pose de sérieux problèmes, car les normes sont imposées de l'extérieur. À Vieques et à Culebra, la contamination et les engins non explosés constituent toujours une menace. La monnaie, les télécommunications, les services postaux et les sites patrimoniaux sont tous gérés par des organismes fédéraux. On a même réglementé la cuisine locale. Les aliments populaires, comme la tripe, ont été bannis par la Food and Drug Administration. Les jeunes doivent souvent s'enrôler dans l'armée des États-Unis pour financer leurs études. La Constitution de Porto Rico interdit l'interception téléphonique et la peine de mort, mais elles sont toutes les deux en vigueur en vertu de la législation fédérale. En bref, alors qu'il est censé ne plus être un territoire non

autonome, Porto Rico demeure la plus ancienne colonie du monde.

27. **M. Reyes Walker** (Partido Nacionalista de Puerto Rico – Movimiento Libertador – Junta Nacional) déclare que l'État libre associé n'a pas réussi à créer un cadre encourageant l'agriculture industrialisée, le secteur manufacturier ou le développement technologique. Il en est résulté une dépendance économique, un déclin social, une réduction de services et une augmentation de la dette publique et personnelle. La classe moyenne a été éliminée, donnant naissance à une main-d'œuvre dépendante de contrats à court terme sans aucun droit de négociation collective. Les entrepreneurs locaux sont incapables de faire concurrence aux multinationales, qui bénéficient de toute une gamme de mesures d'incitation indécentes, mais n'offrent que des emplois à temps partiel sans avantages. L'alcoolisme, la toxicomanie, la mendicité et la traite d'êtres humains sont répandus.

28. Les référendums et les appels au Congrès des États-Unis ou au Comité spécial des vingt-quatre ne peuvent offrir de solution. Pendant 42 ans, les activistes de l'indépendance ont exhorté en vain l'Assemblée générale à débattre de la question en séance plénière. Seule la création de l'État souverain indépendant de Borinken peut mettre fin au colonialisme. L'ONU devrait reconnaître cet État parallèlement à l'État de Palestine.

29. **M. Ojeda Rodríguez** (Renacer Ideológico Estadista) souligne que l'intégration pure et simple de Porto Rico aux États-Unis a recueilli un appui électoral considérable au cours de la dernière décennie. Toutefois, très peu a été fait pour atteindre cet objectif de la part du Président des États-Unis, et rien du tout de la part du Congrès des États-Unis. Une partie du problème réside dans le fait que les courants politiques portoricains n'ont pas su coordonner leurs actions et tenir compte des intérêts des uns et des autres. Il est temps d'en arriver à un consensus. Le succès du référendum de 2012 témoigne de ce qui peut être accompli en utilisant une formulation plus large.

30. Pendant de nombreuses années, les efforts du Comité n'ont pas donné les résultats escomptés. Toutefois, le changement d'orientation de ses résolutions pourrait contribuer à persuader le Gouvernement des États-Unis à y donner suite. À cette fin, le libellé des résolutions devrait être plus ouvert au

débat et refléter les principes VI, VIII et IX de la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale qui fait clairement référence à l'intégration comme une forme valable d'autonomie. La question de Vieques, qui a été source de divisions, devrait être retirée et renvoyée plutôt au Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'appel à la libération des prisonniers politiques, dont Oscar López Rivera, devrait d'abord être considéré comme une question de droits civils et une étape positive vers l'adoption d'un consensus entre les milieux politiques à Porto Rico. Des références plus systématiques devraient être faites aux rapports de l'Équipe spéciale du Président sur le statut de Porto Rico.

31. **M. Roselló Nevares** (Movimiento Boricua ¡Ahora Es!) relève que certains groupes à Porto Rico et aux États-Unis continuent de bafouer la volonté exprimée par le peuple portoricain lors du référendum de 2012. Son organisation a déposé des plaintes auprès de la Commission des droits civils de Porto Rico et la Commission des droits civils des États-Unis. Elle a obtenu l'appui de la Vietnam Veterans of America Foundation, convoqué le Congrès N-19 sur la décolonisation et organisé une marche dans la nuit du 6 novembre 2013. Son but est de donner un nouvel élan à l'action des parties prenantes, y compris le Comité, en faveur d'une stratégie multidimensionnelle cohérente. Il demande au Comité de considérer la possibilité de tenir son séminaire régional de 2015 à Porto Rico, de recommander à l'Assemblée générale d'annuler la résolution 748 (VIII) et de demander au Gouvernement des États-Unis de communiquer les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, de prendre position sur les rapports qui seront publiés par Porto Rico ou la Commission des droits de l'homme des États-Unis et de faire rapport sur les mesures prises à cet effet.

32. **M^{me} Nazario** précise qu'à titre d'épidémiologiste à la Graduate School of Public Health de l'Université de Porto Rico, elle a contribué à l'évaluation de la situation sanitaire à Vieques en utilisant les données du Département de la santé de Porto Rico. Son équipe a constaté que les taux de cancer à Vieques étaient anormalement élevés et que l'augmentation était en corrélation directe avec l'intensification des activités de la Marine des États-Unis. Le Département de la santé a ignoré l'appel de l'équipe demandant l'ouverture d'une enquête, préférant suivre la voie de l'Agency for Toxic Substances and Disease Registry

maintenant discréditée. La Marine des États-Unis a libéré diverses substances toxiques à Vieques et des chercheurs de l'Université de Porto Rico ont récemment trouvé de l'arsenic inorganique dans les poissons et sur les ongles des pêcheurs. Les habitants de Vieques présentent un risque plus élevé que ceux du continent de mourir de cardiopathie coronarienne (40 %), de pneumonie ou d'influenza (50 %), d'hypertension ou d'affection rénale (110 %) et sont 36 fois plus susceptibles de mourir de bronchite.

33. Ces exactions sont un exemple des crimes du colonialisme, tout comme la détention de prisonniers politiques comme Oscar López Rivera et Norberto González Cláudio. Elle en appelle au Comité pour qu'il dénonce les violations des droits de l'homme commises à Porto Rico et exige que l'on procède à la décontamination complète de Vieques, que des soins d'urgence soient fournis à ses habitants et que les prisonniers politiques portoricains soient libérés immédiatement.

34. **M. Bermúdez Zenón** (Grupo por la Igualdad y la Justicia de Puerto Rico) croit que le crime le plus abominable de l'impérialisme espagnol et américain a été la création d'une colonie où plusieurs de ses habitants se sentent honteux et s'identifient au pouvoir impérial. Le Président Obama a fait une apparition à grands frais à Porto Rico pour une brève séance de photo. Il cherchait à recueillir des fonds auprès des Portoricains en échange d'une photo de lui-même et de son chien. En effet, de nombreux Portoricains aspirent à adhérer au parti démocrate bien qu'ils n'aient aucun droit de vote à l'élection présidentielle et à celle du Congrès.

35. La convocation d'une seule réunion par année, au cours de laquelle les pétitionnaires peuvent s'exprimer pendant cinq minutes, ne suffit pas à dénoncer 116 ans de crimes colonialistes. Que ce soit dans le pays ou au sein de la diaspora, les Portoricains sont politiquement, socialement et économiquement subordonnés. Porto Rico est perçu comme un vivier de recrutement pour l'armée et une cible du dumping économique. Environ 70 % de ses habitants sont réduits à la pauvreté, au désespoir, à la violence et à la famine. Le peuple portoricain doit engager une lutte pacifique pour affirmer ses droits en tant qu'être humain. Il exhorte l'ONU à accorder le statut de Membre à part entière à l'État indépendant souverain de Borinken et à intervenir auprès du Gouvernement des États-Unis

pour qu'il libère les prisonniers politiques, en particulier Oscar López Rivera.

36. **M. López Rodríguez** (Frente Patriótico Arcibeño) déclare que le Département d'État des États-Unis a utilisé le National Astronomy and Ionosphere Center pour pratiquer un terrorisme écologique et utiliser des armes à rayonnements électromagnétiques. Depuis 1993, la marine et l'armée de l'air des États-Unis ont effectué des opérations clandestines dans la zone dans le but de faire fuir ses 100 000 habitants. Plus récemment, l'Environmental Protection Agency a autorisé l'entreprise Energy Answers à construire un méga-incinérateur qui brûlera 2 106 tonnes de déchets par jour, y compris des pneus, des pièces en plastique pour véhicules et des déchets de bois urbains. L'installation est en contravention avec la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Les expériences comme le High Frequency Active Auroral Research Program (HAARP), basé également à Arecibo, sortent du champ d'application du droit international. L'Assemblée générale devrait examiner la situation découlant de l'utilisation des gaz à effet de serre et de la radiation nucléaire, qui constitue une violation du droit à la vie.

37. **M. Lugo Segarra** (Nationalist Party of Puerto Rico) rappelle que Porto Rico est une colonie depuis 116 ans. L'héritage de la persécution, de la torture et des assassinats n'a fait que raffermir la foi de son parti dans un nationalisme anticolonialiste. Son parti s'est abstenu de participer à l'élection des gouverneurs coloniaux de Porto Rico, alliés loyaux des États-Unis. L'actuel Gouverneur a offert de généreux incitatifs aux multinationales tout en retirant aux fonctionnaires certains de leurs droits et avantages, invoquant un manque de fonds.

38. Le cas de Porto Rico n'est qu'un exemple de la politique impérialiste des États-Unis dans le monde. En Amérique latine, les États-Unis ont appuyé la droite tout en sapant la légitimité des gouvernements en place. Ils prétendent maintenir la paix et la sécurité, mais leurs armes et leurs mercenaires ont fomenté bon nombre des conflits mondiaux, y compris ceux en Iraq, en Syrie et en Ukraine. Son parti condamne la campagne du Gouvernement des États-Unis contre la révolution bolivarienne en Amérique latine, son embargo sur Cuba, son utilisation de Guantanamo comme centre de torture, son appui irrationnel à l'impérialisme israélien et le maintien en détention des

prisonniers politiques de Cuba et de Porto Rico, notamment Oscar López Rivera.

Projet de résolution A/AC.109/2014/L.6 : Décision du Comité spécial du 17 juin 2013 concernant Porto Rico

39. **M. Dehghani** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que, depuis sa création, le Mouvement attache une grande importance à la décolonisation. Le Mouvement demande à nouveau aux États Membres des Nations Unies d'accélérer le processus de décolonisation, notamment en appuyant la mise en œuvre effective du plan d'action de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

40. Le Mouvement réaffirme également sa position sur la question de Porto Rico, exprimée dans le document final du seizième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à Téhéran en août 2012, et dans le document final de sa dix-septième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Alger en mai 2014. Depuis 39 ans, le Comité spécial ne cesse d'examiner la question de Porto Rico. Les 32 résolutions et décisions qu'il a adoptées à ce sujet devraient être mises en œuvre rapidement. Le Mouvement exhorte le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à assumer la responsabilité qui lui incombe d'accélérer le processus qui permettra au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. En particulier, les États-Unis devraient restituer les territoires occupés et les installations sur l'île de Vieques et la station navale de Roosevelt Roads au peuple portoricain. Le Mouvement appuie sans réserve les travaux du Comité et espère qu'il adoptera, à la session en cours, une autre résolution par consensus sur la question coloniale de Porto Rico.

41. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) déclare que le Nicaragua sera solidaire de Porto Rico, l'une des dernières enclaves coloniales en Amérique latine, jusqu'à ce que l'île puisse prendre sa place comme membre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Organisation des Nations Unies. Le Président Ortega du Nicaragua a déclaré que Porto Rico faisait partie intégrante de « notre Amérique ». Les nombreuses résolutions du Comité sur le sujet témoignent de son engagement envers la

décolonisation et le droit du peuple de Porto Rico à l'autodétermination, une cause qui avait été mise en avant lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité n'a cependant pas encore examiné à fond la question de Porto Rico conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

42. Il doit être mis fin aux siècles d'occupation et au pillage des ressources naturelles et de l'environnement à Porto Rico. Les États-Unis d'Amérique doivent assumer leur responsabilité de la décolonisation et calmer le tollé international en libérant immédiatement et inconditionnellement le patriote portoricain Oscar López Rivera. Le Nicaragua est fier de sa révolution sandiniste et appuie le peuple héroïque de Porto Rico dans sa lutte pour l'autodétermination, l'indépendance et la justice sociale.

43. **M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) signale que de nombreux États sont devenus indépendants depuis l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, mais Porto Rico demeure sous le joug colonial, ce qui entrave l'édification d'une société libre, participative et juste. Son gouvernement a encouragé la reconnaissance de Porto Rico en tant que membre observateur de la Commission des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il appelle les États-Unis d'Amérique à établir un mécanisme permettant au peuple de Porto Rico d'exercer en toute transparence son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux résolutions du Comité.

44. De nombreux Portoricains ont perdu la vie dans la lutte pour l'indépendance. Son gouvernement demande la libération d'Oscar López Rivera, qui a passé plus de trois décennies en prison. Il a bon espoir que les pétitionnaires, qui ont reflété l'angoisse et les aspirations du peuple portoricain au cours de la présente séance, contribueront utilement à l'histoire de sa nation.

45. **M. Hamed** (République arabe syrienne) déclare que toutes les résolutions du Comité concernant Porto Rico ont souligné que celui-ci faisait partie intégrante de l'Amérique latine et des Caraïbes, et ont exhorté le Gouvernement des États-Unis à appliquer sans tarder leurs dispositions et à assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'accélération d'un processus permettant au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Or, le peuple portoricain n'est toujours pas à même d'exercer ce droit. En effet, les citoyens de Porto Rico qui ont revendiqué l'indépendance ont été victimes de violences, d'intimidation et d'incarcération. En adoptant le projet de résolution, le Comité réaffirmerait le caractère sacré du droit international. Il demande au Gouvernement des États-Unis de mettre en œuvre sans tarder le projet de résolution en libérant ses prisonniers politiques et en permettant au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination.

46. **M. Arancibia Fernández** (État plurinational de Bolivie) souligne que le renforcement du multilatéralisme crée un cadre propice à la réalisation du droit à l'autodétermination des peuples soumis à des formes persistantes de domination coloniale. La souveraineté de Porto Rico a été violée et son statut colonial l'a privé de son aptitude à réaliser pleinement son potentiel. Les pays d'Amérique latine ont la responsabilité d'appeler l'attention sur les politiques de l'État envahisseur et de leurs effets, notamment en forçant les jeunes professionnels à émigrer ou à travailler pour des multinationales qui détruisent l'économie locale et bafouent les droits du travail.

47. Dans un communiqué spécial publié à son sommet tenu en 2012 à Caracas, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique a exprimé son plein appui au droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance complète. Dans la Déclaration adoptée à son deuxième Sommet, l'Alliance a souligné que la cause de l'indépendance de Porto Rico était une question qui intéressait la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et ses organismes régionaux. Son pays demande la libération d'Oscar López Rivera et prie instamment les États-Unis de permettre au peuple portoricain de réintégrer le plus tôt possible la famille latino-américaine et caribéenne.

48. **M. Proaño** (Équateur) dit que son gouvernement appuie le droit du peuple portoricain à exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Charte des Nations Unies. Lors de son deuxième Sommet, la Commission des États d'Amérique latine et des Caraïbes a réaffirmé sa détermination à faire en sorte que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes soit libérée du colonialisme. Le Comité a adopté plus de 30 résolutions sur le sujet et il a exhorté le Gouvernement des États-Unis à accélérer le processus d'indépendance et à transférer au peuple portoricain toutes les zones

occupées, y compris les installations de Vieques et de Ceiba. Le Gouvernement équatorien demande instamment au Gouvernement des États-Unis de libérer les prisonniers politiques Oscar López Rivera et Norberto González Cláudio.

49. **M^{me} Arce Echeverría** (Observatrice du Costa Rica), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), souligne que, dans la déclaration adoptée au deuxième Sommet de la CELAC, les États membres ont rappelé l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico, pris note des résolutions du Comité et réaffirmé que Porto Rico était une question intéressant la Communauté. Les États membres de la CELAC se sont engagés à continuer d'œuvrer dans le cadre du droit international et, en particulier, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, pour que la région devienne un territoire sans colonialisme ni colonies.

50. *Le projet de résolution A/AC.109/2014/L.6 est adopté.*

51. **M. León González** (Cuba) dit que les liens étroits entre Cuba et Porto Rico, forgés pendant la lutte contre la dictature et la domination impériale menée par les deux nations après l'extermination de leurs ancêtres autochtones Taïno, durent depuis plus d'un siècle. Le héros national cubain, José Martí, a créé le parti révolutionnaire cubain pour lutter pour l'indépendance de Cuba et appuyer cette lutte à Porto Rico, et plus de 2 000 soldats portoricains ont participé à la lutte pour l'indépendance cubaine. Les deux peuples ont renforcé ces liens pendant des années de lutte, de sacrifice et de résistance. Ils partagent des héros communs, comme Oscar López Rivera qui personnifie un peuple qui ne courbe pas l'échine.

52. En janvier 2014, le Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a adopté une déclaration historique soulignant le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico et, à la lumière des résolutions relatives à Porto Rico adoptées par le Comité spécial, considérant cette question comme présentant un intérêt pour la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Malgré 116 ans de domination coloniale, les Portoricains ont maintenu leur culture, leur identité, leur sentiment national et leur désir d'indépendance. Le Gouvernement cubain défendra sans relâche le droit de Porto Rico à l'autodétermination.

La séance est levée à 18 h 10.